

Comité technique paritaire central du 25 novembre 2014

Selon l'ordre du jour, le Comité technique paritaire central du 25 novembre 2014 était appelé à émettre deux avis, **l'un** relatif au budget « emplois 2015 » et **l'autre** sur les modifications du programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Paris de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire.

De manière liminaire, l'UCP a soulevé trois points :

- le premier concernant **les incohérences qui apparaissent dans la gestion du corps des attachés**. Alors que la Ville de Paris s'est engagée dans une procédure méritoire de déprécarisation, elle ne renonce pas à créer un nouveau vivier de non-titulaires en précisant, dans les documents fournis, que les postes supplémentaires étaient « susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient »...

- le deuxième sur **le déni de dialogue social** notamment à la Direction des affaires scolaires, dès lors que huit attachés, responsables de la section de l'équipement dans les circonscriptions des affaires scolaires ont été priés de se trouver un autre poste pour la rentrée 2015, que les instances paritaires compétentes n'ont pas été saisies et que la suppression de ces postes n'apparaît pas dans la délibération « emplois 2015 »... Par ailleurs, à la Direction de l'urbanisme, on somme les personnels qui donnent des formations de les donner sur leur temps de congé...

- le troisième relatif à **la prime de fonctions et de résultats des trois corps de catégorie B** qui vont être concernés à partir du 1^{er} janvier 2015. Au-delà de l'adage rappelé régulièrement par la Direction des ressources humaines « ni perdant, ni gagnant », l'UCP pense que le choix des coefficients attribués par grade n'est pas le plus judicieux et qu'il devrait allier responsabilités inhérentes aux fonctions et ancienneté dans le grade. De plus, cela conduit à un tassement des plafonds et la part de résultat reste aléatoire. Pourquoi se précipiter alors que l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise a vocation à remplacer la PFR au 1^{er} juillet 2015 ?

Puis, Yves BORST, Président de l'UCP, a lu sa désormais traditionnelle déclaration sur le budget « emplois 2015 », dont l'intégralité vous est proposée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

À nouveau, nous allons nous exprimer sur un budget emplois qui se traduit cette fois par un solde de créations, redéploiements et transformations catégorielles positif de 802 créations de postes. Ce sont la poursuite de l'aménagement des rythmes éducatifs, ainsi que la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse qui constituent la principale explication de ce solde, et nous notons avec satisfaction que les engagements que le précédent Maire avait pris sur l'ARE continuent d'être respectés.

La lecture du document qui expose le budget emploi 2015 est particulièrement malaisée : en effet, difficile de se faire une idée précise de l'impact des redéploiements que subiront les directions de notre collectivité. Certes, ce document respecte les règles de la M14 et de la M52,

mais la lisibilité n'est en rien améliorée. Il ne nous reste qu'à attendre la publication du bilan social 2014 pour y voir plus clair...

Au-delà de cette remarque sur la forme et malgré une présentation toujours optimiste du document qui nous est soumis, tout n'est pas positif, loin s'en faut, car la tendance que nous contestons depuis longtemps se poursuit et se renforce même : 490 suppressions de postes pour créer la plupart des postes nouveaux par redéploiement. Ce chiffre est en forte hausse par rapport aux années précédentes : 280 en 2013, 310 en 2014.

En 2015, certaines directions seront bénéficiaires, principalement la DASCO (avec +1110 postes), en notant toutefois que la majorité des créations n'interviendront qu'à la rentrée de septembre 2015, alors que les suppressions, elles, seront actées au 1^{er} janvier 2015. Également bénéficiaire, la DFPE (avec +85,5 postes). En revanche, à la différence des années précédentes, la DAC sort de cette catégorie ; nous assistons à un jeu d'écriture : 22 créations pour les bibliothèques et les conservatoires compensées par 25 postes redéployés. Logique identique pour la DPP, où 11 créations s'accompagnent de 10 redéploiements, idem pour la DPE, où nous constatons, comme annoncé dans le document de présentation, 12 créations versus 12 redéploiements. Je ne vais pas multiplier les exemples inutilement, mais j'imagine que les conseillers de Paris disposeront du même document que celui qui nous est soumis aujourd'hui et n'auront peut-être pas le temps de faire une analyse détaillée des tableaux qui l'accompagnent.

1) Les données chiffrées de 2014, s'ajoutent à l'évolution des effectifs des directions entre 2007 et 2012 que l'UCP avait établie d'après les bilans sociaux, et qu'elle continuera à suivre:

3 catégories de directions étaient jusqu'à présent à distinguer :

- celles qui étaient globalement bénéficiaires : DAC, DASCO, DASES, DFPE et dans une moindre mesure (car l'augmentation des effectifs était liée à des transferts d'activité) DA, DDEES, DF et DUCT ;*
- celles dont l'effectif était resté quasiment stable : DJS, DLH, IG, DPP ;*
- celles dont l'effectif a baissé de plus de 2% : DEVE, DICOM, DPA, DPE, DRH, DSTI, DU, DVD, DILT.*

Entre 2007 et 2011, ces directions qui représentaient près de 40 % des effectifs de la Ville, avaient perdu plus de 1000 postes, soit une baisse supérieure à 5%.

En tenant compte des transferts de compétence (création des CSP, DA, transfert DILT/DUCT), la baisse réelle était de l'ordre de 650 postes, soit une baisse des effectifs de plus de 3%.

2) Logique des gains de productivité :

La logique a été amorcée lors de la mise en œuvre de l'ARTT : réduction du temps de travail de 10%, compensée par une hausse d'effectifs de 6% seulement.

Les 9 directions dont l'effectif baisse régulièrement, avaient bénéficié de 1010 créations de postes ARTT, elles en avaient perdu 650 ensuite, soit un gain net de 360 postes.

Résultat, la baisse du temps de travail n'avait été compensée que par une hausse de 3,5 % des effectifs, les termes du protocole d'accord ARTT n'avaient donc pas été respectés, ce que nous avons déjà dénoncé.

3) Concernant les redéploiements :

L'UCP constate :

- **des efforts inégalement répartis** : principalement dans la catégorie C, souvent du personnel ouvrier et du personnel administratif. Nous observons à nouveau des suppressions de poste très lourdes au niveau des adjoints techniques (-101 postes), des agents de logistique générale (-21 postes), des adjoints administratifs (-86 postes). Nous avons effectivement noté que les suppressions portent également sur les deux autres catégories, à savoir les B, comme les secrétaires administratifs (-32 postes), les techniciens supérieurs (-8), les personnels de maîtrise (-16) et les A, notamment les architectes voyers (-4 postes) mais aussi les collaborateurs de cabinets de la Maire et des maires d'arrondissement (-37 postes). Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le fonctionnement futur de ces cabinets.
- **un accroissement de la charge de travail dans les services**, car le volume de travail ne diminue pas : en découlent stress et mal-être au travail (difficulté à atteindre les objectifs), ce qui nous semble contradictoire avec la démarche de prévention des risques psycho-sociaux mise en place dans la plupart des directions.
- ~~que~~ **stress et mal-être qui contribuent à l'augmentation sensible de l'absentéisme** constatée depuis plusieurs années, malgré les objectifs ambitieux fixés par la précédente secrétaire générale, Véronique Bédague-Hamilius.
- **la fragilisation de la structure des services** : de moins en moins de marges pour faire face aux imprévus et aux pics d'activité.
- au sein des directions concernées, **un effort inégalement réparti** ; ce sont fréquemment les services avec des effectifs importants qui sont visés, car les suppressions sont supposées « indolores ».
- **une logique de « saupoudrage »** qui s'avère particulièrement démotivante.
- **des suppressions de postes décidées et annoncées de manière arbitraire**, alors que, dans le même temps, les rares créations doivent être motivées et argumentées à de nombreuses reprises, y compris après des arbitrages positifs.

En définitive, cette politique de redéploiements est de nature à aggraver les conditions de travail des personnels, détérioration variable d'une direction à l'autre, d'un service à l'autre.

Parallèlement, depuis douze ans, l'activité des services s'est accrue, du fait notamment de l'ouverture de nouveaux équipements ou de nouveaux espaces. Même en intégrant les gains de productivité, les services qui subissent la réduction de leurs effectifs, rencontrent des difficultés de fonctionnement – à titre d'exemple, la suppression de postes (souvent d'ouvriers) alors que les ouvertures d'équipements se poursuivent, apparaît pour le moins paradoxale.

Le levier du redéploiement, dans ces conditions, l'UCP ne peut pas le cautionner, d'autant plus qu'il n'est accompagné d'aucune prospective en matière d'allègement des procédures, de certaines missions ou tâches, sans pour autant avoir recours à l'externalisation, que l'UCP réfute avec la même conviction.

Si la Ville n'a pas les moyens financiers d'ouverture d'équipements nouveaux, il faut "réduire la voilure", s'adapter aux moyens budgétaires et ne pas aggraver les conditions de travail des personnels. L'UCP a du mal à y croire, et garde en mémoire un rapport de la CRC en 2010, qui soulignait que la part de son budget que la Ville consacrait aux dépenses de personnel était très inférieure à la moyenne constatée dans les grandes collectivités.

Nous vous rappelons enfin l'engagement du précédent Maire, Bertrand Delanoë, qui affirmait que toute modernisation devait se faire avec le souci constant d'améliorer les conditions de travail des personnels.

*Tel n'est pas le cas de la méthode que vous proposez de mettre en œuvre, **cet engagement n'est donc pas respecté.***

Ce sont les raisons pour lesquelles l'UCP votera (sans surprise) contre le projet de budget emplois 2015.

Conseil supérieur des administrations parisiennes du 1^{er} décembre 2014

Faute du quorum, le Conseil supérieur des administrations parisiennes du 24 novembre 2014 n'a pu se tenir et s'est finalement réuni le 1^{er} décembre dernier sur l'ordre du jour suivant :

- deux projets de délibération modifiant les délibérations portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la commune et ~~le~~ du département de Paris ;
- deux projets de délibérations portant dispositions statutaires relatives à l'emploi de référent prévention et communication des établissements de la petite enfance et fixant l'échelonnement indiciaire relatif à cet emploi ;
- un projet de délibération modifiant le statut particulier des puéricultrices d'administrations parisiennes ;
- un projet de délibération portant prolongation du mandat des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires ;
- un projet de délibération portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

L'UCP a émis un vote favorable sur ces différents points qui constituent une avancée pour les personnels concernés et notamment pour les auxiliaires de puériculture qui vont pouvoir bénéficier de l'emploi fonctionnel de référent prévention et communication de la petite enfance, même si le nombre est notoirement insuffisant. **Néanmoins**, l'UCP a très vivement regretté que les puéricultrices cadres de santé doivent toujours attendre la mise en place de leur revalorisation indiciaire et que de mauvaises pratiques conduisent, régulièrement, à remettre sur le métier, l'ouvrage de la revalorisation indiciaire mal pensé.

Promotions

Après passage des épreuves, ont été reçus sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur des travaux Nathalie NGUYEN VAN LAN (DEVE) et Michel DUPAU (DVD).

Après avis favorable de la Commission administrative paritaire des techniciens supérieurs du 20 novembre 2014, ont été nommés **à l'emploi de chef de subdivision** : Alain BORDE (DEVE), Monique BRETON (DVD), Claude-Pierre FERRAND (DPE), Pascal FOURRAGNON (DFPE) et Jean-Claude GROLLEAU (DEVE).

Lors de cette instance, ont également été promus , au titre de l'année 2014, **au grade de Technicien supérieur principal** : Bernard PEDRETTI (DVD), Jacques LEROY (DU), Patrick ZIEGLER (DUCT), Jean-Luc DAMBRINE (DICOM), Lyliane KHOSH PANJEH (Paris Musées), Daniel LIFERMANN (DPA), Olivier GAY (DICOM), Adlen ZEGOURI (DSTI), Florence MORISSON (DPA), Bruno MARIE (DPE), Myriam SIMEON (DICOM), Dorothée NACHEZ (DPE), Olivier PEYEN (DILT), Henri GARAT (DICOM), Claire PIGNOL (DAC), Jean-Marc MOSER (DAC), Pascal DHENNEQUIN (DPA), Pascal SAUSSEREAU (DAC), Marc LELIEVRE (DAC), Christian RAPA (DAC), Françoise RIVIERE (DAC), Sylvie DJEDRA (DICOM), Sophie ROBICHON (DICOM), Sophie HERAIL (Conseil de Paris), Jérôme GUITTARD (Secrétariat général), Marc OUZOUNIAN

(DICOM), Christophe NOEL (DEVE), Marion LIARD ((DICOM), Laurent BOURGOGNE (DASCO), Gérard LEYRIS (Paris Musées), Nathalie BREUIL COMBELLES (DUCT) et Christophe BELIN (DVD).

Par ailleurs, ont été promus au titre de l'année 2014, **au grade de Technicien Supérieur en Chef** : Claire JOVELLAR (DVD) Daniel MARTIN (DVD), Luc RASOANAIVO (DVD), Noël PERRODOUX (DPA), Mody DIA (DPA), Frédéric VELAY (DPE), Chantal VRINAT-CLAUZADE (DLH), Cathy LEBRUN (DEVE), Xavier HELLEC (DEVE), Nicole d'ALTON (DU), Bertrand DROULERS (DU), Dany ROSET (DFA) et Christina VERNANT (DFPE).

À toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Bonnes fêtes de fin d'année

Après une année riche en événements dont les élections professionnelles, l'UCP Flash **va** interrompre sa diffusion pendant les vacances de Noël pour la reprendre en janvier prochain avec les vœux de notre Président.

La rédaction vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, en espérant qu'elles soient les plus joyeuses possibles !

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72
--